

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 79 (1952)
Heft: 6

Artikel: Découvrir ce qui est nôtre ! : justice des grands
Autor: Landry, C.-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Découvrir ce qui est nôtre !

Justice des grands

par C.-F. Landry.

Il y a, dans la petite histoire de Lutry, un épisode assez peu connu, et pour cause : Berne, sous l'ancien régime, a essayé de faire disparaître toute l'affaire.

Vers les années 1660 naissait un certain Jean-Pierre Blanchet, qui ne devait pas être sans biens, puisqu'en 1692 il acheta le château de Montagny proche Lutry.

Ce garçon avait cela de bien vaudois, c'est qu'il aimait les titres ronflants ; châtelain de Montagny, ce n'était pas mal, mais on pouvait avoir mieux. Un certain baron de Lais, ou de Laïs vivait dans Lutry, en tant que réfugié de religion ; il avait une fille, Françoise Colomb ; il eut, encore avant de mourir, un gendre : notre Blanchet.

La demoiselle, à tort ou à raison, racontait avoir possédé de grands biens. C'est une histoire qui souvent se répète, ces gens réfugiés vous décrivant leurs châteaux du loin... Bref. Jean-Pierre Blanchet commença par un bout, je veux dire prit la moins fumée des fumées, en se parant du titre : le voilà châtelain de Montagny et « baron de Lais ». Après quoi, il voulut aussi matérialiser l'autre fumée, avoir les biens de France. Mais il n'aboutit à rien.

On a beau avoir épousé Mademoiselle Françoise Colomb, avoir acheté le château de Montagny, et s'être fait baron tout seul, on n'en est pas moins homme.

Voilà mon baron tout neuf qui trouve une « combine » : Puisqu'il y a

des jeunes Français réfugiés qui, l'année précédente, ont « fait la course » sur le lac Léman, et enlevé à la hauteur de Versoix un chargement d'or que Louis XIV faisait passer à ses bonnes troupes en Piémont, pourquoi ne pas répéter l'exploit ? Ce serait de bonne justice. La baronne de Lais a eu ses biens saisis par ce polisson de Louis XIV : reprenons nos biens comme nous pourrons. Blanchet a des amis ; on a toujours des amis quand il est question de faire une folie. En 1705 il a vent d'un nouveau convoi d'or. Il fera donc le corsaire. Surtout que c'est si facile. La brigantin navigue dans les eaux des possessions de Berne, crainte de Savoie, alliée des ennemis.

Par une nuit malheureusement trop claire, Blanchet-baron de Lais monte à l'assaut du brigantin, surprend les matelots, s'empare du trésor : 28 000 louis d'or. Pas si mal.

Oui, mais le genre corsaire obéit à des lois. On ne s'improvise pas corsaire. Si ç'avait été ces messieurs de l'autre rive, ils eussent bouzillé leurs ennemis, et personne ne serait revenu pour raconter l'histoire. Au lieu de quoi nos corsaires de Lutry, bons garçons, laissèrent vivre des marins qui avaient de bons yeux, et qui racontèrent dès l'en demain, que les petits bateaux, après avoir fait mine d'aller sur la Savoie, avaient fait un grand tour et s'en étaient venu aborder tout de même à Lutry.

Plainte de l'ambassadeur de France à Berne. Comme à Berne, on était vo-

leurs depuis longtemps, qu'on avait déjà le trésor de Lausanne, on ne plaisantait pas avec les amateurs. Enquête.

On eut tôt fait de trouver ce petit monde d'opérette. Savez-vous où était l'argent ? Ce seul détail vous dit bien ces braves vigneron : sous les pressoirs. Autre détail joli : il y avait aussi eu du fil d'or volé ; on ne le retrouva pas, il avait été donné aux demoiselles qui brodèrent.

Troisième détail (le plus important), l'enquête révéla que le bailli de Lausanne, Sigismond Steiguer avait trempé le bout des doigts dans l'affaire. Alors notre Blanchet, baron trop neuf, fut perdu. L'honneur de Berne voulait qu'une affaire de cette sorte s'étouffât.

Le meilleur moyen était encore de commettre une injustice, une de plus : on conduisit donc de Lais à Berne où, après un rien de procès, on lui coupa le cou. Sûr qu'ainsi il ne parlerait plus de son « ami » de Steiguer.

Et voilà. Restait une veuve qui se réfugia à La Sarra, prit son nom de fille, Françoise Colomb, je pense, et qui ne sortait que sous un voile, et pour aller au culte.

Ce qu'on ne nous dit pas, c'est ce qui advint à Sigismond de Steiguer, bailli pour Berne, à Lausanne. On lui tira les oreilles, en petit conseil. Cela fait moins mal que d'être décapité.

Rien ne change, rien ne change, allez !

Les échos du mois

Un compositeur-animateur incomparable n'est plus

La mort de Carlo Boller, animateur incomparable de nos chorales et de nos festivités a, comme bien l'on pense, jeté la consternation dans notre canton.

Bien que de père originaire d'Allemagne et de mère italienne, Carlo Boller s'était assimilé, dès sa tendre jeunesse, notre vie cantonale. Notre « terre et ses gens » n'a pas eu, après Dalcroze, Doret, l'abbé Bovet, de plus attachant compositeur.

Nos quotidiens ont dit déjà, dans de longs articles médités, les talents de celui qui n'est plus et qui suscita tant de chaleureux applaudissements partout où il était présent.

A sa famille l'assurance que tous les Vaudois lui conserveront un vivant souvenir au plus profond de leur cœur.

rms.

Merci au « Coterd »

Merci au « Coterd », messenger de l'Association cantonale du costume vaudois, pour sa « chaleureuse recommandation » à ses lectrices et lecteurs de s'abonner au Nouveau Conteur vaudois, défenseur de la vie vaudoise et de ses coutumes.

“ NOÛTRON COTERD ” deux fois par mois...

En février : Le lundi 25, de 17 à 19 h., au Buffet de la Gare de Lausanne, II^e classe.

En mars : Les lundis 10 et 24.

Bienvenue à tous les amis du « Nouveau Conteur ».

La Rédaction.